



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

SUSTAINABLE ENERGY FUND FOR AFRICA

Subvention SEFA

Programme de développement des mini-réseaux verts en Guinée

Décembre 2019

Résumé - Programme Mini-réseau Guinée			
Chargé de Projet:	E. Boujjeika/P. Djaigbe/G. Lima	Bénéficiaire:	République de Guinée
Division:	SEFA/RDGW1	Montant:	USD 830,000
Description du Projet:	Cette assistance technique vise à soutenir l'Agence Guinéenne pour l'Électrification rurale (AGER) dans la mise en place des projets mini-réseaux verts identifiés dans le plan d'électrification à moindre coûts (total de 57 sites pour un investissement total d'environ \$ 25-30 millions d'euros) par le développement d'une approche intégrée en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD). Ces mini-réseaux verts ne devraient pas bénéficier d'une connexion au réseau national au cours des 10 prochaines années. Cette assistance technique prépare également le terrain pour le déploiement du financement axé sur les résultats du SEFA (FAR) (en préparation), attirer les ressources du Fonds africain de développement (FAD) et d'autres cofinancements. 64% (8,1 millions) de la population guinéenne vit en zone rurale et 7% seulement ont accès à l'électricité (34% au niveau national). La probabilité que l'accès à l'électricité en milieu rural soit alimenté par le réseau national à moyen et à long terme est limitée; Pour cette raison, les mini-réseaux verts constituent un moyen économique de combler cette lacune. Conformément aux résultats du plan d'électrification et du prospectus d'investissement à moindre coût, l'AGER a demandé à la BAD de participer à l'approche sectorielle visant à soutenir le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée en finançant des mini-réseaux en Guinée et a demandé à SEFA de fournir le soutien nécessaire pour une assistance technique (AT). Celle-ci devra développer spécifiquement des études de pré faisabilité techniques, économiques, financières et d'impact environnemental et social ainsi que les possibilités d'utilisation productive de l'énergie. Les données de ces études formeront les spécifications nécessaires pour le lancement des demandes d'appel d'offres. L'AT apportera aussi un soutien pour l'évaluation des offres et des négociations pour les mini-réseaux. Cette AT mettra également en œuvre les activités nécessaires pour mobiliser le financement pour ces mini-réseaux ainsi que le développement de la réglementation nécessaire. Ces services, associés aux conseils et au transfert de connaissances par le consultant, fourniront à l'AGER les compétences nécessaires pour mieux coordonner et développer l'approche sectorielle des mini-réseaux dans le pays. Le Marché pour le Développement des Mini-Réseaux Verts (PDM MRV) mis en œuvre au sein de l'unité SEFA fournira un soutien et une formation aux développeurs locaux et aux décideurs politiques guinéens.		
Alignement et rôle de SEFA	Cette assistance technique s'aligne sur le mandant actuel du SEFA et du SEFA 2.0, dont les mini-réseaux sont un des trois thèmes. En particulier, l'objectif de SEFA est d'accroître les investissements dans les mini-réseaux en se concentrant de plus en plus sur les approches programmatiques par pays via les partenariats publics et privés. À cet égard, SEFA souhaite continuer à fournir une assistance technique et un soutien en amont pour améliorer le cadre propice, à compléter par des investissements concessionnels destinés à atténuer les principaux risques liés aux projets et à combler les écarts de viabilité commerciale, notamment à travers le déploiement de financement axé sur les résultats (FAR). Cette intervention permet également de mieux intégrer le PDM MRV, qui sera renforcé pour pouvoir continuer à répondre aux besoins des développeurs parallèlement aux programmes nationaux pour les mini-réseaux soutenus par la BAD et le SEFA. Le rôle principal de SEFA est d'être un acteur important pour soutenir l'AGER dans l'approche sectorielle.		
La structure des coûts:	Le SEFA fournira un financement pouvant atteindre 0,830 million de dollars américains, tandis que le gouvernement fournira un cofinancement en nature pour couvrir les locaux à bureaux et les heures du personnel. Cette assistance technique devrait couvrir les coûts des 37 études de pré faisabilité techniques, économiques, financières et environnemental ainsi que les spécifications pour un appel d'offres. Les services devront couvrir le conseil lors du processus d'appel d'offres, préparation des dossiers de cofinancement et activités de renforcement des capacités / transfert des connaissances. Le PDM MRV utilisera les services déjà contractés par SEFA.		
Description du bénéficiaire:	Le bénéficiaire de cette AT est la République de Guinée à travers le Ministère de l'Énergie et mise en œuvre par l'AGER. L'AGER a maintenant pour mandat de coordonner, réglementer et soutenir le développement du marché de l'énergie rurale.		
Rôle de la banque :	La Banque est un acteur clé du secteur de l'énergie guinéen et entend poursuivre son soutien dans ce domaine. La Banque participe à deux projets d'électrification urbaine (PREREC 1 et 2) et au projet d'interconnexion régionale avec composants d'électrification rurale (CLSG). Cette assistance technique sera intégrée dans le prochain projet d'investissement de la Banque « Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité ». Un nouveau projet d'accès à l'énergie est inclus dans le pipeline 2020 et devrait permettre de financer une partie des mini-réseaux verts parallèlement au FAR prévu dans le SEFA.		
Modalités de mise en œuvre	Le projet sera mis en œuvre par l'AGER sous la supervision du Ministère de l'Énergie et en étroite collaboration avec les partenaires (Banque Mondiale, AFD et BAD) ayant adhéré à l'approche sectorielle et apportant aussi un soutien au renforcement de l'AGER en termes de gestion de projets et capacités fiduciaires. Les services de conseil seront fournis conformément aux règles et procédures de la Banque en matière d'utilisation des consultants. SEFA travaillera en étroite coordination avec le RDGW1 qui apportera un soutien technique.		
Alignement stratégique:	Le gouvernement a élaboré un plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 qui priorise les énergies renouvelables au moyen de « solutions décentralisées » avec la participation du secteur privé. L'option stratégique du PNDES est de concrétiser la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE), sa déclaration de politique générale et son plan d'action 2009-2025 afin de promouvoir le développement d'un modèle durable principalement basé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ceci est aligné sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité et sur le plan d'électrification le moins coûteux. Cette intervention est donc alignée sur le pilier 1 du DSP 2018-2022 « améliorer l'accès à l'énergie » ainsi que sur la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), la politique énergétique de la Banque et le Hi5 « éclairer l'Afrique » en facilitant l'accès à l'énergie.		
Résultats de développement:	Tout en améliorant l'approche sectorielle globale des mini-réseaux verts et en favorisant la participation du secteur privé aux mini-réseaux, il est prévu que le déploiement des 57 mini-réseaux (dimensionné entre 200 kW et 600 kW) se connectera autour de 30,000 ménages qui devraient cibler environ 150,000 personnes non desservies. Les mini-réseaux devraient créer dans les alentours de 100 emplois (dont 50% de femmes) et générer des possibilités d'utilisation productive pour au moins 100 micro-petites entreprises. On s'attend à une réduction de 15 000 tCO2e par an.		

Sommaire

Étape Traitement	Date	Equipe Banque	Support SEFA
Final	12/18/2019	P. Djaigbe M. Toure	E. Boujeka G. Lima
Secteur/Technologie		Pays/Région	
Energie Renouvelable		Guinée	
Agence d'Exécution du Projet		Partenaires Techniques et Financiers	
Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER)		Banque Mondiale, Agence Française de Développement	

Composantes du Projet

- Études de pré faisabilité techniques, économiques, financières et environnementales.** Développer les études de pré faisabilité, études environnementales & sociales, et les utilisations productives à base d'énergie ainsi que l'évaluation des potentialités d'investissement dans les mini-réseaux et participation du genre.
- Conception et déroulement de l'appel d'offres compétitif pour les mini-réseaux conjointement avec la Banque mondiale.** Soutenir le processus d'appel d'offres conjointement avec la Banque Mondiale lancera l'appel d'offre pour les 57 sites et l'appui au gouvernement sur les aspects juridiques et financiers lors du processus d'appel d'offres.
- Renforcement des capacités institutionnelles.** Transfer effectif des connaissances aux parties prenantes guinéennes.
- Mobilisation du financement.** Soutenir le gouvernement dans la mobilisation du financement concessionnel de la Banque Africaine de Développement, Union Européenne et Fonds Verts pour le Climat, y compris un accroissement éventuel du financement de la Banque Mondiale. Le projet sera conçu de façon à être éligible pour un financement SEFA axé sur les résultats.
- Amélioration du contexte légal et réglementaire.** Renforcer les aspects réglementaires pour les mini-réseaux pour mobiliser les financements du secteur privé. Conjointement avec la Banque Mondiale, revue de la loi sur l'électricité pour inclure sur les aspects spécifiques sur l'électrification rurale, notamment le décret d'application relatif au concessions gouvernant les mini-réseaux

Indicateurs Performance Clés

- Nombre additionnel de personnes avec l'accès à l'électricité (cible: 150,000).
- Nombre d'emplois directs créés (cible: 100).
- Nombre d'usager de solutions productives soutenu (cible: 2,500).
- Quantité annuel d'émissions CO₂ évité (cible: 15,000 tonnes/an).

Plan de Financement (millions de dollars américains US\$)

#	Composantes	Financement AT SEFA	AGER	Total US\$
1	Études de pré faisabilité techniques, économiques, financières et environnementales	550,000		550,000
2	Conception et déroulement de l'appel d'offres compétitif pour les mini-réseaux	70,000		70,000
3	Renforcement des capacités institutionnelles	50,000		50,000
4	Mobilisation du financement	100,000		100,000
5	Amélioration du contexte légal et réglementaire	50,000		50,000
	Audit	10,000		10,000
	Gestion du Projet (en nature)		100,000	100,000
	GRAND TOTAL	830,000	100,000	930,000

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE **3**

ACRONYMES **2**

1. INTRODUCTION **3**

A) CONTEXTE DU PAYS	3
B) CONTEXTE DU SECTEUR DE L'ENERGIE	3
C) CONTEXTE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	4
D) ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LA BANQUE ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	4
E) JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION SEFA	4

2. SUBVENTION SEFA **6**

A) OBJECTIVES	6
B) COMPOSANTES ET ACTIVITES FINANCES PAR LA SUBVENTION SEFA	7
C) LIVRABLES ET RESULTATS ESCOMPTEES	8
D) EVALUATION DES RISQUES:	9
E) CALENDRIER INDICATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	9
F) STRUCTURE DES COUTS/BUDGET	10
G) MODALITES DE PASSATION DES MARCHES	10
H) MODALITES POUR LA GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIONS DE DECAISSEMENTS	11

3. CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS **12**

ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS (CLAR)	XIII
ANNEXE 2: PLAN DE PASSATION DES MARCHES	XIV
ANNEXE 3: ÉVALUATION DES RISQUES	XV
ANNEXE 4: TERMES DE REFERENCES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE SEFA	XVI
ANNEXE 5: TERMES DE REFERENCE POUR LES SERVICES FOURNIS PAR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE POUR LES MINI-RESEAUX VERTS (PDM MRV)	XXV
ANNEX 6 : GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIONS DE DECAISSEMENTS	XXVI

Acronymes

AAA – Actions Anticipées en vue pour les Acquisitions

AFD - Agence Française de Développement

AGER - Agence Guinéenne pour l'électrification rurale

AMI – Avis a Manifestions d'Intérêt

ARSEE - l'Autorité de régulation de l'eau et de l'électricité

AT – Assistance Technique

BAD – Banque Africaine de Développement

BM - Banque mondiale

CLAR – Cadre Logique Axé sur les Résultats

CLSG – projet d'interconnexion régionale avec composants d'électrification rurale

DDP – Demandes de Propositions

DNE – Direction Nationale de l'Électricité

DSP – Document Stratégie Pays

E&S – Environnementale et Sociale

EDG – Electricité de Guinée

FAD – Fonds Africain de Développement

FAR – Financement Axé sur les Résultats

FVC – Fonds Verts pour le Climat

GdG – Gouvernement de la Guinée

LPDSE - Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie

MW – Mégawatt

OMVG – Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie

PDM MR – Programme pour le Développement du Marché des Mini-Réseaux

PEVP – Complexe pour l'Électricité, Énergie, Changement Climatique et Croissance Verte

PIEGM - projet d'interconnexion électrique Guinée Mali

PMP – Procédures de Passation des Marchés

PNDES - Plan National De Développement Economique et Social

PPM – Plan de Passation des Marchés

PPP – Partenariat Public Privé

PV – Photovoltaïque

RISE – Indicateurs sur les politiques publiques en matière d'énergie durable

SBQC – Sélection Basée sur la Qualité et Coût

SEFA – Fonds pour les Energies Durables pour l'Afrique

SIG – Système d'Information Géographique

SMC – Sélection au Moindre Coût

SPM - Système de passation des marchés

TFMS – Système pour la Gestion des Fonds Fiduciaires

UE – Union Européenne

US\$ - Dollars américains

1. Introduction

a) Contexte du Pays

1.1 **En 2016, 33,5% de la population a accès à l'électricité au niveau national, dont 82,2% en zone urbaine et 6,9% en zone rurale.** Les personnes sans accès à l'électricité représentaient 7,41 millions dans les communautés rurales et 830,000 dans les zones urbaines en Guinée.

1.2 **Le potentiel d'irradiation solaire de la Guinée, estimé en moyenne à 4,8 kWh/m²/jour, reste inexploité.** La Guinée pourrait tirer parti de sa ressource en énergie solaire photovoltaïque pour alimenter de manière décentralisée et à moindre coût les 7,41 millions de personnes qui vivent actuellement sans électricité dans les communautés rurales. Le mix énergétique actuel du pays est composé de 56,2% d'hydroélectricité, 43,3% de combustibles fossiles et 0,5% de photovoltaïque solaire.

1.3 **Le potentiel hydroélectrique du pays est estimé à 6 000 MW représentant une production d'énergie équivalente ou annuelle de 19 300 GWh.** Seulement 6% du potentiel hydroélectrique total est actuellement exploité, ce qui entraîne une pression à la hausse sur les sources d'énergie traditionnelles, principalement le bois et le charbon de bois (estimés à 30 millions de mètres cubes de bois), représentant jusqu'à 78% de la consommation énergétique totale des ménages.

1.4 **Le gouvernement guinéen a conclu un partenariat stratégique en 2015 avec Veolia pour la gestion de l'entreprise nationale " Electricité de Guinée " pour quatre ans afin d'améliorer ses performances et d'élaborer un plan de restructuration de 1,44 milliard d'euros principalement financé par la Banque Mondiale.** L'objectif de ce partenariat était de transformer le service public en une entreprise performante et financièrement viable. La puissance installée au niveau nationale est de 381,5 MW. L'Electricité de Guinée supervise : i) un réseau interconnecté : Tombo - Samou - Garafiri - Kinkon - Kaléta alimenté par l'hydroélectricité et des générateurs diesel ; (ii) trois réseaux isolés alimentés par la micro-hydraulique de Samankou, Tinkisso et Loffa ; et (iii) 13 réseaux isolés alimentés par de petits générateurs diesel. Le réseau électrique national fournit 90% de l'électricité produite. Quelques résultats ont été achevés comme l'amélioration de la performance et réduction des pertes. Le partenariat a pris fin au cours de 2019.

b) Contexte du secteur de l'énergie

1.5 **Le Gouvernement a élaboré un Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 qui donne la priorité aux énergies renouvelables à travers des " solutions décentralisées " avec la participation du secteur privé.** L'option stratégique du PNDES est de concrétiser la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE), sa Déclaration de Politique Générale et son Plan d'Action 2009-2025 afin de promouvoir le développement d'un modèle durable basé principalement sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les protections environnementales des processus de production et de consommation. Cette option stratégique implique la promotion de solutions " décentralisées " impliquant les autorités locales et le secteur privé au niveau rural. L'objectif est de porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à 15 % en 2020, dont le développement des mini-réseaux fait partie intégrante. Le PNDES se concentre à cet effet sur : (i) le développement de grands projets hydroélectriques ; (ii) la poursuite et l'achèvement des réformes structurelles institutionnelles entreprises dans le secteur aux niveaux central et local décentralisé ; (iv) l'extension des réseaux dans les zones périurbaines (implication actuelle de la BAD à ce stade) ; (v) la diversification des sources d'énergie en donnant la priorité aux énergies renouvelables, notamment les mini projets hydroélectriques, solaires et éoliens, la biomasse/fuel ; (vi) la participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous régionaux.

1.6 **Un prospectus d'investissement lié au programme d'amélioration de l'accès à l'électricité a été préparé afin de rassembler les efforts des bailleurs de fonds pour doubler le taux d'accès à l'électricité de 18% à 36% au cours des cinq prochaines années et vers un accès universel en 2030.** Une table ronde s'est tenue à la mi-novembre 2017 à Paris pour présenter le Prospectus d'Investissement et a mobilisé environ 380 millions US\$ sur 645 millions US\$ pour la mise en œuvre du programme

national d'accès à l'électricité. La Banque mondiale et l'AFD ont convenu de contribuer conjointement à la mise en œuvre d'un projet d'augmentation de l'accès avec environ 100 millions de dollars (US\$). La BAD s'est engagée à hauteur de 19,5 millions US\$ avec son projet en cours " Composante électrification rurale de l'interconnexion Guinée-Mali " avec environ 10 438 nouvelles connexions.

c) Contexte Légal et Institutionnel

1.7 Le Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité vise à électrifier les localités éloignées par des solutions mini réseaux hybrides exploités par le secteur privé (PV solaire avec stockage et diesel). Selon le programme, des mini-réseaux seront développés temporairement pour électrifier les localités éloignées où les réseaux ne pourront pas être atteints dans les 10 à 15 prochaines années, la priorité étant accordée aux localités à revenus relativement élevés et prêtes à payer. Le programme d'accès sera échelonné de manière à suivre les progrès réalisés en matière d'amélioration de la capacité de production et du rendement des services publics, en se concentrant d'abord sur l'amélioration des revenus par la régularisation des branchements illégaux (surtout dans les zones périurbaines) et la mise à l'essai de PPP pour les mini-réseaux.

1.8 Suite au plan d'électrification à moindre coûts et au prospectus d'investissement, l'Agence d'électrification rurale (AGER) et la Banque mondiale souhaitent développer un premier projet de déploiement de mini-réseaux du secteur privé dans une dizaine de localités qui ne devraient pas bénéficier du raccordement au réseau national dans les dix prochaines années. Cette composante est la première phase de l'engagement à long terme dans les mini-réseaux en Guinée. Dans le cadre de la préparation de ce projet, la Banque mondiale a financé les études de pré faisabilité de 20 localités par un consultant international. Les résultats des études de pré faisabilité des dix (10) premières localités ont été présentés lors d'un mini atelier le 11 février 2019 au Ministère de l'énergie et de l'hydraulique. Les dix autres localités sont en cours de développement. Cependant, dans les vingt (20) localités étudiées, la Banque mondiale et l'AFD se sont engagées à financer dix (10) localités pour une enveloppe totale de 7 millions de dollars. Le projet financera une partie des dépenses d'investissement (CAPEX) sous forme de subventions visant à réduire le prix de l'électricité pour les utilisateurs finaux. Le niveau de subvention prévu pour chaque localité serait d'environ 60 à 80 % des investissements initiaux pour réduire le tarif de l'électricité sachant que le tarif moyen national est à 0,2 \$US par kWh.

d) Activités mises en œuvre par la Banque et les partenaires au développement

1.9 BAD : L'AGER a demandé à la BAD de participer à l'approche sectorielle pour soutenir le Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée en finançant dix mini-réseaux en zone rurale et demandé au SEFA de développer les études de pré faisabilité technique, économique et financière pour informer le dossier d'appels d'offres. La Banque est un acteur clé du secteur de l'énergie guinéen et entend poursuivre son soutien dans ce domaine. La Banque participe à deux projets d'électrification urbaine (PREREC 1 et 2) et au projet d'interconnexion régionale avec composants d'électrification rurale (CLSG). Cette assistance technique sera intégrée dans le prochain projet d'investissement de la Banque « Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité ». Un nouveau projet d'accès à l'énergie est inclus dans le pipeline 2020 et devrait permettre de financer une partie des mini-réseaux verts parallèlement au FAR prévu dans le SEFA.

1.10 Participation d'autres partenaires : Cela pourrait constituer la première phase d'un engagement à long terme de SEFA dans la coordination et l'intensification de l'approche sectorielle des mini-réseaux verts dans le pays. Bien que l'intervention de la Banque mondiale et de l'AFD n'ait pas encore mis en évidence leur rôle dans le déploiement des 10 mini-réseaux (le document d'évaluation du projet fait référence au financement et à l'assistance technique), il est clair que la BAD/SEFA peut apporter une valeur ajoutée aux efforts de coordination et à l'extension des mini-réseaux dans le pays, ce qui pourrait éviter la fragmentation du marché. La Banque Mondiale finance en ce moment un projet d'accès à l'électricité dans les zones périurbaines de Conakry avec l'AFD à la hauteur de US\$ 93 millions.

e) Justification de l'intervention SEFA

1.11 La Banque a reçu de la part du Gouvernement de la Guinée une demande officielle d'assistance technique et d'appui à la mobilisation financière pour le développement et le

déploiement d'un portefeuille de 57 projets mini-réseau solaire. SEFA a répondu positivement au Gouvernement de la Guinée en ce qui concerne le soutien demandé pour son programme de mini-réseaux, car le regroupement des 57 projets de mini-réseaux pour un appel d'offre apparaît attractif à la participation du secteur privé. L'intervention de la SEFA dans le programme de mini-réseau du GdG créera également un environnement favorable à la mobilisation des investissements du secteur privé. Par conséquent, la participation du SEFA décrira une structure robuste de l'appel d'offres pour le mini-réseau et développera également les activités nécessaires pour mobiliser le FAR du SEFA et le cofinancement pour les 47 projets du mini-réseau puisque le GdG a déjà obtenu 7 millions de dollars de financement concessionnel pour financer entièrement les 10 premiers mini-réseaux pilotes. La BM et l'AFD ont financé les 20 premières études de pré faisabilité, dont 10 sont achevées et les résultats préliminaires sont décrits à la section 2.3. La Banque mondiale a accepté de coordonner les efforts avec SEFA dans le lancement de l'appel d'offre pour 57 sites incluant les 10 sites pilotes. La BM mettra à disposition une assistance technique au sein de l'AGER qui assurera la coordination entre les activités de la Banque mondiale et les services du cabinet de consultants en cours de recrutement par SEFA.

1.12 Lien avec les objectifs du SEFA : Le projet est bien aligné sur le mandat du SEFA, dont les mini-réseaux sont l'un des trois principaux domaines d'intervention. En particulier, l'objectif de SEFA est de soutenir l'augmentation des investissements dans les mini-réseaux verts en se concentrant de plus en plus sur les approches programmatiques nationales via les partenariats publics et privés. A cet égard, SEFA vise à continuer à fournir une assistance technique et un soutien à l'environnement favorable en amont, qui seront complétés par des investissements concessionnels pour atténuer les principaux risques liés aux projets et combler les écarts en matière de viabilité commerciale, notamment par un financement axé sur les résultats (FAR). Cette intervention permet également de mieux intégrer le PDM MRV qui est en cours d'élargissement pour pouvoir continuer à répondre aux besoins des développeurs aux côtés des programmes nationaux pour les mini-réseaux soutenus par la BAD et la SEFA. Le rôle principal du SEFA est d'être un acteur important pour soutenir l'AGER dans l'approche sectorielle.

1.13 Alignement stratégique : Le Gouvernement a élaboré un Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 qui donne la priorité aux énergies renouvelables grâce à des "solutions décentralisées" avec la participation du secteur privé. L'option stratégique du PNDES est de concrétiser la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE), sa Déclaration de Politique Générale et son Plan d'Action 2009-2025 afin de promouvoir le développement d'un modèle durable basé principalement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette option stratégique implique la promotion de solutions " décentralisées " impliquant les autorités locales et le secteur privé au niveau rural. Cela est conforme au Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité et au plan d'électrification le moins coûteux. Cette intervention s'inscrit donc dans le cadre du DSP 2018-2022 de la Banque, premier pilier " améliorer l'accès à l'énergie ". Ce pilier est aussi aligné avec un des objectifs du Hi5 « éclairer l'Afrique » qui a pour objectif assurer l'accès à l'énergie pour tous en 2030 à travers l'augmentation de la production d'énergie hors réseau. Cette assistance technique est aussi alignée avec la Stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et de sa politique pour l'énergie tout en favorisant l'accès à l'énergie par une pénétration accrue des énergies renouvelables et en tirant parti des capitaux privés.

2. Subvention SEFA

a) Objectives

2.1 Cette assistance technique vise à soutenir l'Agence nationale pour l'électrification rurale (AGER) dans l'intensification des projets de mini-réseaux en Guinée en développant une approche intégrée et sectorielle en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) et l'Agence française de développement (AFD). Ce soutien du SEFA devrait contribuer à la mise en œuvre de 57 mini-réseaux solaires identifiés comme l'option d'électrification moins coûteuse pour les communautés rurales. Cette assistance technique ouvre également la voie à la mobilisation et au déploiement du financement axé sur les résultats (FAR) du SEFA à venir, des ressources du Fonds africain de développement (FAD) et d'autres cofinancements (par ex. les ressources du FVC). Les résultats escomptés sont présentés dans le cadre logique de l'annexe 1 et le mandat détaillé se trouve à l'annexe 3. En plus de l'assistance technique du SEFA, le Programme de Développement du Marché pour les Mini-Réseaux Verts (PDM MRV) fournira également un soutien par le biais du soutien aux développeurs et décideurs locaux de mini-réseaux (voir Annexe 4).

2.2 Cette assistance technique sera mise en œuvre par l'AGER sous la supervision du Ministère de l'Energie et en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD et BAD) qui se sont associés à l'approche sectorielle. L'AGER travaillera en étroite coordination avec l'Autorité de régulation de l'eau et de l'électricité (ARSEE), la Direction nationale de l'électricité (DNE) et le ministère de l'économie et des finances. Cette assistance technique sera incluse dans l'investissement du FAD " PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE " en cours de préparation par la Banque et bénéficiera d'un certain soutien à la gestion de projet et d'une supervision étroite par des experts du RDGW1. Ce projet met l'accent sur l'accès à l'électricité ainsi que cette assistance technique. Les projets seront ainsi complémentaires, bénéficier des synergies en termes de mise en œuvre et mieux coordonner les efforts en ce qui concerne les activités sur la mise en place de la réglementation au cas où le réseau d'EDG arrive sur le périmètre de concession des mini-réseaux.

2.3 L'objectif principal du programme est de contribuer au déploiement d'environ 57 mini-réseaux qui devraient relier environ 150 000 personnes. Tout cela accompagné d'une forte consultation autour de l'approche sectorielle globale des mini-réseaux et d'un environnement propice à la participation du secteur privé. Les 10 premières études de préfaisabilité sur 20 financées par la BM et l'AFD ont été réalisées. Les résultats figurent à l'annexe 1. AGER est à la recherche d'une solution hybride (solaire PV + batterie + diesel de secours).

Variable	10 sites	57 sites
Ménages	15,995	38,000
Ménages à connecter	12,791	30,460
Demande d'électricité (kWh/jour)	16,670	39,700
Moyenne puissance des mini-centrales (kWc)	200-700	200-700
Besoins d'investissements initial (\$)	11,098,558	25,000,000
Cout du KWh qui inclut l'investissement, opération, maintenance (\$)	0.21 - 0.27	0.21 - 0.27
Subvention estimé (\$)	5,534,714 (47%)	12,342,000
Investissement du secteur privé estimé (\$)	4,904,862	14,100,000

L'assistance technique du SEFA se concentrera sur huit objectifs spécifiques pour atteindre l'objectif global du programme :

- Réalisation d'études de préfaisabilité technique, économique, financière pour 37 sites, pour compléter les 20 études déjà réalisées par la Banque mondiale et l'Agence française de développement.
- Réalisation des études environnementales et sociales assortis d'un plan de gestion environnementale et social pour 57 sites
- Conjointement avec la Banque Mondiale, revue de la loi sur l'électricité pour inclure sur les aspects spécifiques sur l'électrification rurale, notamment le décret d'application relatif aux concessions gouvernant les mini-réseaux : les différentes autorisations, permis et/ou concessions PPP.
- Appui à l'AGER pour l'appel d'offre des 57 projets de mini-réseaux et la négociation de contrats de concession avec des promoteurs privés conjointement avec la Banque mondiale tout en

s'assurant que les ménages qui ne pourront pas être économiquement raccordés au mini-réseaux verts le soient via les systèmes de kit solaires

- Appui à l'AGER pour la planification du déploiement des 57 mini-réseaux, y compris les modèles d'affaires, le modèle financier global pour le programme en étroite concertation avec la BM et l'AFD.
- Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles de l'AGER, de l'ARSEE, de la DNE, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique en matière d'énergies renouvelables, d'évaluation des offres, de négociations contractuelles et tarifaires.
- Mobiliser du financement tout en élaborant les spécifications nécessaires pour lever des fonds supplémentaires auprès d'autres organisations telles que le FAD, l'EU et le FVC, y compris un financement additionnel éventuel de la Banque mondiale, afin de combler l'écart de viabilité financière du programme pour les mini-réseaux.

b) Composantes et activités finances par la subvention SEFA

Le projet est structuré en cinq composantes, chacune comportant des activités qui seront menées en parallèle.

2.4 Composante 1 - Études de pré faisabilité technique, économique, financière environnementale. Cette étude permettra aux opérateurs privés et au GdG d'avoir une connaissance approfondie des investissements nécessaires pour concevoir, construire et exploiter de manière optimale les 57 projets de mini-réseaux. L'AT réalisera des études de pré faisabilité technique, économique et financière de 37 localités pour l'électrification rurale à l'aide de solutions hybrides à base solaire (voir les termes de référence détaillés à l'annexe 4). Ces informations devraient permettre aux soumissionnaires des mini-réseaux d'élaborer leurs évaluations détaillées. L'étude précisera également des informations sur l'écart de viabilité financière à combler en fonction de l'accessibilité financière des ménages et de la position du gouvernement à l'égard du plafonnement tarifaire, le cas échéant.

2.5 Le consultant précisera également le nombre de ménages qui ne pourraient pas être économiquement être connectés au le mini-réseaux pour chacune des localités. Ces ménages devraient pouvoir avoir accès à l'électricité via des systèmes de kits solaires dans le cadre du programme ROGEP de la Banque Mondiale ou tout autre partenaire technique et financier.

2.6 Le consultant réalisera les études environnementales et sociales assortis d'un plan de gestion environnementale et social pour les 57 sites. Cette étude sera réalisée conformément aux exigences de la Banque mondiale et de la BAD en matière de sauvegarde E&S, y compris les exigences nationales. Ce plan de gestion environnementale tiendra fera aussi ressortir l'état des lieux actuels de sources d'énergie utilisé par les populations locales, y compris les impacts liés aux activités socio-économiques et relatives.

2.7 Le consultant réalisera une identification et une cartographie des opportunités d'usage productif associées à un plan d'intégration de la dimension de genre dans les 57 localités. Ceci doit être réalisé dans chacune des localités afin d'obtenir une estimation des investissements potentiels nécessaires. Le consultant proposera également un mécanisme approprié de support financier approprié : (i) hauteur de subvention nécessaire pour les équipements d'usage productif, (ii) canaux pour l'opérationnalisation pour le déboursement de ces subventions, notamment les chaînes de valeurs d'usage productif existant dans le pays.

2.8 Composante 2 - Conception et déroulement de l'appel d'offre compétitif pour les mini-réseaux conjointement avec la Banque mondiale. Une stratégie de passation de marchés attrayante pour le programme des 57 mini-réseaux doit être élaborée afin de favoriser la participation du secteur privé. Il est demandé au consultant de la Banque mondiale de produire un modèle de mini-réseau vert optimal et le modèle financier associé pour l'ensemble du programme en tenant compte des résultats des études de pré faisabilité pour une vue globale sur l'écart éventuel de viabilité financière du programme, la structure financière optimale et le financement concessionnel nécessaire à la mobilisation pour combler l'éventuelle viabilité financière du programme qui sera réalisé par la présente assistance technique (AT). Les spécifications techniques et la conception financière optimales du programme des 57 mini-réseaux verts seront définies, de même que les processus globaux transparents d'octroi de licences ou de permis avant l'appel d'offres officiel.

2.9 L'AT fournira le soutien nécessaire à l'AGER dans le processus d'appel d'offres en évaluant les offres et en négociant les concessions, permis et autres exigences nécessaires pour les sites conformément avec la Banque mondiale.

2.10 **Composante 3 – Renforcement des capacités institutionnelles.** Les activités de renforcement des capacités de l'AGER, du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique et de l'ARSEE seront développées en tandem avec la préparation et le processus d'appel d'offres. Les modules qui devront être développés devront à tout le moins être liés au programme. Pour cette raison, les modules devraient couvrir les questions liées à l'approvisionnement concurrentiel, à l'évaluation, à l'attribution et à la négociation de contrats pour des projets de mini-réseaux groupés, à la mise en œuvre et au suivi et évaluation. Les fonctionnaires guinéens devraient également être formés à la mobilisation des ressources. La participation des femmes (50 %) à ces formations sera obligatoire. Pour cela, il est conseillé au consultant d'utiliser l'appel d'offres comme un cas pratique. Les activités envisagées doivent aider l'AGER à élaborer et à mettre en œuvre un plan de communication, un plan de formation, un plan de sensibilisation et un plan de promotion. Ces trois plans serviront de base à l'AGER et aux parties prenantes concernées pour acquérir une expérience pratique de l'extension des projets d'électrification rurale. Le renforcement des capacités des développeurs locaux de mini-réseaux verts privés sera pris en charge et mis en œuvre par le service d'assistance du PDM MRV (voir annexe 5).

2.11 **Composante 4 – Accès au financement.** Il est prévu que le consultant soutiendra l'AGER dans la mobilisation des financements concessionnels en recueillant les informations nécessaires pour soumettre des propositions de projets aux bailleurs de fonds pour le financement des mini-réseaux, en particulier pour les 47 projets de mini-réseaux puisque 10 mini-réseaux ont déjà obtenu 7 millions de dollars de financements concessionnels pour leur déploiement de la Banque mondiale et l'AFD. Le modèle financier devrait fournir la structure financière optimale pour combler l'écart de viabilité financière à demander aux bailleurs de fonds comme l'Union Européenne et/ou le Fond Vert pour le Climat, y compris la Banque mondiale.

2.12 **Composante 5 - Amélioration du contexte légal et réglementaire** pour attirer les investissements du secteur privé dans le mini-réseaux verts en Guinée. Conjointement avec la Banque Mondiale, le consultant appuiera la révision de la loi sur l'électricité pour inclure sur les aspects spécifiques sur l'électrification rurale, notamment le décret d'application relatif au concessions gouvernant les mini-réseaux :les différentes autorisations, permis et/ou concessions PPP en coordination avec les différentes parties prenantes gouvernementales, y compris l'AGER, le PDM MRV de SEFA et d'autres partenaires clés impliqués dans le secteur de l'accès à l'électricité. Le consultant réalisera un diagnostic de l'état d'avancement de la réglementation favorable aux mini-réseaux en utilisant par exemple l'évaluation RISE ([Regulatory Indicator for Sustainable Energy](#)) et développera les modèles tarifaires et de contrats de concession suite à un processus consultatif avec les différentes autorités guinéennes, en particulier avec l'ARSEE. L'AGER devrait être en mesure de faciliter le processus de validation et d'adoption de ces règlements. D'autres éléments figurent dans les termes de référence qui se trouvent dans les annexes 4 et 5.

c) Livrables et résultats escomptés

2.13 Les livrables des composantes sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous et décrits dans le cadre logique des résultats présenté à l'annexe 1.

Composantes	Activités et livrables clés
Composante 1 - Études de pré faisabilité technique, économique, financière et environnementale	(i) Études de pré faisabilité pour 37 sites adaptés aux mini-réseaux verts. (ii) Étude E&S pour 57 sites, y compris plan de gestion E&S (iii) Liste détaillée des ménages qui pourraient économiquement avoir accès à l'électricité via des systèmes de kit solaires. (iv) Cartographie SIG des 57 sites et des lots optimisés attractifs pour l'appel d'offres (maximum 2 lots). (v) Cartographie et estimation des investissements dans les utilisations productives de l'énergie nécessaires pour atténuer les risques liés à la demande d'énergie et stimuler le développement socioéconomique rural, y compris le plan d'intégration du genre

Composantes	Activités et livrables clés
Composante 2 - Conception et déroulement de l'appel d'offre compétitif pour les mini-réseaux	(i) Révisé la stratégie de passation de marchés pour les mini-réseaux verts en coordination avec la Banque mondiale. (ii) Estimation de l'écart de viabilité financière, le cas échéant, et de la structure financière optimale nécessaire pour que le programme soit bancable. (iii) Plan de financement consolidé nécessaire pour l'ensemble des 57 mini-réseaux verts (iv) Spécifications techniques relatives à la conception des mini-réseaux verts et critères minimaux de sélection des soumissionnaires. (v) Demandes de propositions approuvées en coordination avec la Banque mondiale. (vi) Évaluation des offres et négociations des concessions, permis et autres conditions nécessaires pour les sites en coordination avec la Banque mondiale. A cet effet, les soumissionnaires sélectionnés ne devraient pas s'opposer à l'électrification des ménages non-raccordés aux mini-réseaux d'avoir accès à l'électricité grâce aux kits solaires à l'intérieur de la concession.
Composante 3 - Renforcement des capacités institutionnelles	(i) Rapport de connaissances sur l'expérience pratique (y compris un plan de communication, un plan de formation, un plan de sensibilisation et de promotion) de l'AGER dans l'intensification des grands projets d'électrification rurale. (ii) Formation de 15 cadres de l'AGER, du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique et de l'ARSEE à l'achat concurrentiel, à l'évaluation, à l'attribution des contrats et à la négociation de mini-projets de réseaux groupés. (iii) Formation de 10 cadres de l'AGER, Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, à la mobilisation des ressources financières. (iv) Formation de 5 cadres de l'AGER à la mise en œuvre des projets et au suivi des projets de mini-réseaux. (v) Formation de 10 cadres du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique et de l'Organisation gambienne de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) à un appel d'offres international pour les producteurs indépendants d'électricité.
Composante 4 - Accès au financement	(i) Préparer deux propositions de demande de financement, basée sur la structure financière optimale pour combler l'écart de viabilité financière, pour solliciter un financement du FVC et de l'UE (sans s'y limiter) en cofinancement avec le FAR du SEFA, éventuellement avec des fonds du FAD, y compris un financement additionnel éventuel de la Banque mondiale
Composante 5 - Amélioration du contexte légal et réglementaire	(ii) Rapport de diagnostic sur le cadre réglementaire pour les mini-réseaux en Guinée Conakry. (iii) Amélioration du cadre réglementaire: simplification des licences, des autorisations et/ou des modèles de contrat de concession PPP pour les mini-réseaux en coordination avec la Banque mondiale.

d) Evaluation des risques:

2.14 L'évaluation globale des risques du projet est présentée à l'annexe 3.

e) Calendrier indicatif pour la mise en œuvre de l'assistance technique

2.15 Le calendrier indicatif de mise en œuvre de l'assistance technique est indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

3. Table 1: Calendrier indicatif

Activités		2019	2020				2021			
#	Description	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Processus pour l'acquisition des services SEFA									
2	Lancement des dossiers de pré-qualification par la Banque mondiale									
2	Component 1									
3	Component 2									
4	Component 3									
5	Component 4									
6	Component 5									
7	Clôture du projet/Audit									

f) Structure des couts/Budget

2.16 Le don d'assistance technique du SEFA, d'un montant de US\$ 830.000, est réparti selon les composantes présentées ci-dessus, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Table 2: structure des couts

#	Composantes	Financement SEFA
	Composante 1	550,000
1	(i) Études de pré faisabilité et usage productif	350,000
	(ii) Étude E&S	150,000
	(iii) Cartographie SIG	50,000
	Composante 2	70,000
2	(i) Estimation de l'écart de viabilité financière	20,000
	(ii) Plan de passation des marchés et financement consolidé	5,000
	(iii) Spécifications techniques et critères minimaux de sélection	30,000
	(iv) Évaluation des offres et négociations des concessions, permis et autres	15,000
	Composante 3	50,000
3	(i) Rapport de connaissances sur l'expérience pratique	10,000
	(ii) Formations.	40,000
	Composante 4	100,000
4	(i) Préparer deux propositions de demande de financement	100,000
	Composante 5	50,000
5	(i) Rapport de diagnostic sur le cadre réglementaire pour les mini-réseaux.	10,000
	(ii) Amélioration du cadre réglementaire	40,000
6	Audit	10,000
	GRAND TOTAL	830,000

g) Modalités de passation des marchés

2.17 **Utilisation des systèmes de passation des marchés du pays et de la Banque :** Le système de passation des marchés de la Guinée ne sera pas utilisé pour les activités de passation des marchés au titre de la présente assistance technique pour les services de consultants. L'acquisition des services de consultants financés par la Banque sera effectuée conformément à la " Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque ", datée d'octobre 2015 avec les Méthodes et procédures de passation des marchés (PMP) pertinentes de la Banque, et en utilisant les dossiers types pertinents.

2.18 **Acquisitions des services de consultant.** Le recrutement de l'assistance technique, d'une valeur totale estimée à 820 000 dollars des États-Unis, se fera selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et les coûts (SBQC). Le recrutement du cabinet pour l'audit des comptes estimé à 10 000 dollars américains, sera exécuté suivant la méthode du moindre cout (SMC),

2.19 **Capacité en matière de passation de marchés.** La Gestion du don a été confiée à l'AGER qui coordonne déjà l'assistance technique fournie par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement. Cette agence ne dispose pas en interne de capacités en passation de marchés ni d'expérience dans la mise en œuvre des procédures d'acquisition de la Banque. Il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de ce don de s'appuyer sur l'expert international en passation de marchés du projet d'interconnexion électrique guinée Mali (PIEGM).

2.20 **Evaluation du risque :** Du fait du manque d'expérience dans la conduite d'Operations financiers par la Banque le risque est jugé « élevé ».

2.21 **Actions Anticipées en vue des Acquisitions (AAA) :** Le Gouvernement guinéen a présenté une demande (lettre officielle datée du 5 septembre 2019) pour entreprendre certaines étapes du processus pour l'acquisitions de services de consultants dans le cadre de cette assistance technique. La Banque, tout en n'ayant pas d'objection, a informé le gouvernement qu'en vertu de la politique de la Banque, de tels contrats anticipés seront conclus à ses propres risques, et que toute "non-objection" de la Banque avant l'approbation du

financement par le Conseil de la SEFA n'engage pas la Banque à fournir le financement pour le projet en question.

2.22 Revue par la Banque : Toutes les procédures de passation de marchés à conduire dans le cadre de ce don et tous les documents qui en découlent seront soumis à la revue préalable de la Banque. L'Avis General de Passation de Marches (AGPM), les termes de références, des Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) et leur évaluation, les dossiers de demandes de propositions (DDP), les rapports d'évaluation techniques, combinés, les PV de négociation et projet de contrat.

2.23 Coûts opérationnels : Les coûts de fonctionnement pour la gestion du programme et la coordination des activités du programme d'une valeur totale de US\$ 100 000 en nature, seront administrés par l'AGER. La majeure partie de cette contribution sera en nature, tout en s'appuyant sur l'appui de l'assistance technique de la Banque mondiale.

h) Modalités pour la gestion financière et dispositions de décaissements

2.24 L'assistance technique sera mise en œuvre par l'AGER (L'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale), qui en est l'Agence d'exécution, sous la supervision du Ministère de l'Energie et en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD et BAD). L'AGER travaillera en étroite coordination avec l'Autorité de régulation de l'eau et de l'électricité (ARSEE), la Direction nationale de l'électricité (DNE) et le ministère de l'économie et des finances. L'évaluation simplifiée des capacités de cette entité a ressorti les points suivants : (i) il s'agit d'une nouvelle structure étatique créée dans le cadre de la mise en œuvre du projet PERD (P042055) au financement Banque mondiale. Elle n'est pas familière avec les normes et procédures de gestion des projets financés par la Banque Africaine de Développement ; (ii) elle dispose d'un manuel de procédures comptables et financières mais qui pourrait ne pas prendre en compte toutes les spécificités des règles de gestion de la Banque ; (iii) l'entité dispose d'un système comptable qu'il faudra paramétrer pour l'adapter aux besoins du projet ; (vi) l'unité d'implémentation du projet n'est pas encore officiellement désignée, le comptable du projet doit en outre être recruté. Les dispositions suivantes seront donc prises pour la mise en œuvre du projet.

2.25 Comptabilité et Reporting : L'agence d'exécution du projet sera en charge du suivi comptable et financier de ce dernier ainsi que de la remontée de l'information financière. Son équipe comptable actuelle composée du Chef Services Administratif et Financier, L'Agent Comptable et le Contrôleur Financier, est jugée acceptable pour la mise en œuvre des tâches financières liées au projet. Vu que l'équipe n'est pas familière aux règles et procédures des projets financés par la Banque, des formations seront organisées par les experts de la Banque à leur endroit au démarrage effectif du projet. La structure dispose d'un manuel de procédures qui devra être mis à jour pour tenir compte des spécificités du projet. En outre, le logiciel de gestion comptable et financier actuel, TOMPRO, est jugé adapté à la réalisation du suivi comptable du projet. Il devra être paramétré pour tenir compte des besoins spécifiques du projet. La cellule d'Exécution du Projet (CEP) sera responsable de la production des rapports financiers trimestriels qu'elle transmettra à la Banque, dans un délai de 45 jours fin de trimestre.

2.26 Audit externe : Le projet fera l'objet d'une vérification unique à sa clôture, effectué par un cabinet d'audit indépendant. Le recrutement de ce dernier sera fait sur la base des Termes de Références approuvés par la Banque. Il devra soumettre son rapport à l'approbation de la Banque au plus tard six mois à compter de la date de clôture du projet. L'audit sera fait sur 24 mois, cependant si la durée de vie du projet excède les 24 mois, alors deux audits seront faits dont le dernier à la clôture du projet.

2.27 Décaissement : La méthode de décaissement retenue dans le cadre de cette assistance technique sera le paiement direct uniquement. Les demandes de décaissement seront soumises à SEFA pour validation et approuvées à travers le système de gestion des fonds fiduciaires (TFMS).

2.28 Résumé de l'Analyse du Risque Fiduciaire. L'évaluation du dispositif de la gestion financière a été réalisée conformément aux Guides d'exécution 2014 en matière de Gestion Financière de la Banque, a conclu que le risque global est jugé Substantiel. Cependant, l'âge de l'agence d'exécution et de son inexpérience dans les projets financés par la Banque constitueront des points de vigilance. La prise en comptes des mesures d'atténuations définies permettra au projet de garantir la transparence, la traçabilité des fonds, l'utilisation efficace et économique des ressources, la sécurité des actifs, ainsi qu'une reddition adéquate des comptes (annexe 6)

3. Conclusions & Recommandations

3.1 La présente subvention d'assistance technique est destinée à promouvoir le marché pour le déploiement des mini-réseaux verts tout en construisant les bases pour la participation du secteur privé à travers les 57 sites pour électrifier 150 000 personnes en Guinée, comme indiqué dans le cadre logique du projet (annexe 1).

3.2 Compte tenu des considérations susmentionnées, l'unité recommande au Comité technique de valider cette demande de subvention d'assistance technique à la République de Guinée à travers le Ministère de l'Energie et exécuter par l'AGER d'un montant de 830 000 dollars US pour transmission ultérieure au Vice-président chargé de l'électricité, de l'énergie, du climat et de la croissance verte (PEVP), auquel a été délégué le pouvoir d'approbation finale.

Annexe 1: Cadre Logique Axé sur les Résultats (CLAR)

CHAINE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION
		Indicateurs	base	cible	
IMPACT	Contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement de Guinée afin d’atteindre l'accès universel à des services énergétiques durables, fiables et abordables d'ici 2030.	Nombre de personnes ayant accès à l'électricité (en pourcentage) (SDG7).	33.5% (2016)	100% (2030)	African Energy Market Place (AEMP) https://africa-energy-portal.org/
		Part des énergies renouvelables dans le mix de production d'énergie (% de la production d'énergie à partir de la technologie des énergies renouvelables).	56.7% (2016)	75% (2030)	AEMP IRENA IEA
EFFETS	Accroître l'accès à des services énergétiques durables, fiables et abordables.	Personnes ayant de nouvelles connexions électriques (nombre), dont des femmes (%)	0	150,000 (50%) (2022)	FAR SEFA - rapport d'achèvement du projet incluant les PME connectées aux fins du PUE (objectif 2 500).
		Nombre de nouveaux emplois locaux créés par les mini-réseaux	0	100 (2022)	Rapport d’avancement des activités
		Réduction des émissions de carbone - tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO2e)	0	15,000 (2022)	FAR SEFA - rapport d'achèvement du projet
		Volume total des investissements mobilisés (US\$ m)	0	25 (2022)	Rapport d’avancement des activités
PRODUITS	Opportunités d'affaires dans les mini-réseaux et les SHS sont identifiées et prêtes à être investies par le secteur privé.	Nombre de mini-réseaux bancables	0	57	Rapport d’avancement des activités (composante 1).
	Le processus d'appel d'offres a été mené et les développeurs privés pour le développement des mini-réseaux ont été sélectionnés.	Nombre de développeurs de mini-réseau vert sélectionnés de façon concurrentielle.	0	2 (max)	Rapport d’avancement des activités (composante 2).
	Études techniques, études d'E&S développées assorties du PGES pour les sites et spécifications identifiés pour le ou les appels d'offres	Nombre d'études de préfaisabilité technique, économique et financière	0	37	Rapport d’avancement des activités (composante 1).
		Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les 57 sites	0	01	Rapport d’avancement des activités (composante 1).
	Le portefeuille d'utilisations productives est identifié et prêt pour investissements par le secteur privé pour couvrir les risques liés à la demande	Analyse détaillée des possibilités d'utilisation productive associées au plan genre	0	1	Rapport d’avancement des activités (composante 1).
	Expérience pratique accrue des cadres nationaux sur la réglementation des mini-réseaux, sur la faisabilité technique et financière et de appels d’offres	Nombre d'autorités gouvernementales ayant reçu une formation pratique, dont des femmes (%)	0	40 (50%)	Rapport d’avancement des activités (composante 3).
	Développeurs locaux formés à la conception, au financement, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance des mini-réseaux.	Nombre de développeurs locaux formés, dont des femmes (50%)	0	30 (50%)	Rapport d’avancement des activités (support PDM MR).
	Mobilisation de financements concessionnels et de financements axés sur les résultats pour le programme.	Nombre de propositions financières rédigées et soumises à des donateurs sélectionnés (Ex : FVC, UE)	0	2	Rapport d’avancement des activités (composante 4).
	Adoption de politiques et de réglementations qui encouragent l'investissement du secteur privé dans l'accès à l'énergie en Guinée	Nombre de règlements sur les mini-réseaux adoptés	0	3	Rapport d’avancement des activités (composante 5).
ACTIVITÉ S CLÉES	COMPOSANTES		INTRANTS		
	Composante 1 : Études de préfaisabilité techniques, économiques, financières et environnementales		US\$830,000 Subvention SEFA. Expertise et ressources en personnel de la BAD. Services de conseil pour le déploiement de l'assistance technique dans le pays. Programme de développement du marché des mini-réseaux et service d'assistance.		
	Composante 2 : Conception et déroulement de l’appel d’offre compétitif pour les mini-réseaux				
	Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles				
	Composante 4 : Accès au financement				
	Composante 5 : Amélioration du contexte légal et réglementaire				

Annexe 2: Plan de Passation des Marchés

Description	Méthode de Sélection	Forfaitaire Temps Passé	Montant budgétisé (US\$)	Revue Préalable ou a Priori	Publication de l'AMI	Démarrage du Contrat
Assistance Technique pour la mise en œuvre du programme des mini-réseaux par le recrutement d'un cabinet de consultant (Composante 1,2,4 and 5)	SBQC	Temps-Passé	820,000	Préalable	Nov. 2019 ¹	May 2020
Audit du don (<u>voir section h</u>)	SMC	Forfaitaire	10,000	Préalable	Aout 2021	Nov. 2021
TOTAL			830,000			

¹ AAA – Actions Anticipés en vue des Acquisitions

Annexe 3: Évaluation des Risques

	Risque	Niveau	Mesures d'atténuations
1	<u>Politique:</u> Les élections présidentielles et législatives devraient avoir lieu respectivement en 2020 et 2019 (novembre). Ces dernières années, il y a eu des manifestations politiques et sociales dans le pays pendant les années électorales. De telles manifestations pourraient donc sérieusement retarder la mise en œuvre du projet.	Moyen	L'unité de gestion du projet hébergée par l'AGER examinera le plan global de mise en œuvre du projet afin de classer par ordre de priorité les activités qui nécessitent des visites sur le terrain en dehors des périodes électorales.
2	<u>Cadre Institutionnel:</u> Un long processus d'approbation des changements nécessaires dans la réglementation des mini-réseaux identifiée comme le résultat de la composante 5 peut entraîner un retard important dans la mise en œuvre de l'ensemble de l'AT SEFA. Le cadre institutionnel et réglementaire, actuellement les rôles et responsabilités du ministère, de l'AREE, de l'AGER et de la EDG en matière d'électrification rurale (contrats, fixation des tarifs, etc.) ne sont pas clairement définis.	Faible	L'unité de gestion de projet (UGP) chargée de superviser la mise en œuvre de l'AT SEFA suivra de près le processus d'approbation de tous les changements nécessaires pour renforcer le cadre réglementaire guinéen pour les mini-réseaux. Le processus de développement, validation et adoption doit être bien décrit dans les termes de références.
3	<u>Localités sélectionnées</u> Limite d'intervention entre l'Electricité de Guinée (EDG), l'ARSEE et de l'AGER. Risque de l'arrivée du réseau.	Moyen	Travail de concertation et validation entre l'EDG, l'ARSEE et AGER. Les localités identifiées sont identifiées dans le plan d'électrification de moindre coût. Réglementation en ce qui concerne l'arrivée du réseau qui émet les mécanismes et garanties pour les développeurs.
4	<u>Monnaie:</u> Les revenus provenant de la vente d'électricité produite à partir des mini-réseaux installés sont dominés en francs guinéens, ce qui pose un risque de change puisque la plupart des investissements sont en dollars américains, qui est actuellement dans sa tendance haussière.	Moyen	Les développeurs doivent utiliser les instruments de marché disponibles pour couvrir le risque de change. L'implication du coût de l'instrument de couverture choisi doit être indiquée dans le modèle financier.
5	<u>Viabilité commerciale:</u> La plupart des modèles pour les mini-réseaux présentent un écart de viabilité commerciale (qui pourrait être exacerbé par l'attitude du gouvernement à l'égard de la politique tarifaire) qui doit être comblé pour garantir leur bancabilité.	Faible	Financement concessionnel et financement axé sur les résultats à mobiliser au titre des activités de la composante 4. Ces financements supplémentaires doivent également être utilisés pour combler l'écart de viabilité financière et influencer la politique tarifaire du gouvernement, tout en tenant compte du caractère abordable de l'électricité pour les ménages.
6	<u>Financement:</u> Une grande partie des dépenses d'investissement (jusqu'à 70%) doit être levée sous forme de financement concessionnel ou de financement basé sur les résultats pour parvenir à la clôture financière de ces mini-réseaux.	Elevé	Malgré le fait que le financement concessionnel et le financement axé sur les résultats doivent être mobilisés conformément aux activités de la composante 4 susmentionnée, le GdG s'engagera à contracter un financement concessionnel supplémentaire et/ou un prêt auprès du FAD, de l'UE et/ou du FVC pour compléter le financement concessionnel de 7 millions de dollars EU obtenu de la Banque mondiale et de l'AFD. Le but de la composante 4 est de faciliter la mobilisation de fonds supplémentaires nécessaires au programme.
7	<u>Passation de marches :</u> Pas d'expérience de mise en œuvre des procédures de passation de marches de la Banque, pas de capacité en passation de marches en interne	Elevé	Appui de spécialiste en passation de marchés du projet d'interconnexion électrique Guinée Mali (PIEGM) pour la conduite des procédures de passation de marchés.

Annexe 4: Termes de Références pour l'Assistance Technique SEFA

1. Étendue des services

Composante 1 : Études de préfaçabilité techniques, économiques, financières et environnementales

Réaliser les études de préfaçabilité technique, économique et financière par des solutions hybrides à base du soleil, de 37 localités (annexe 1), dont les résultats devront permettre aux opérateurs privés de réaliser leurs études détaillées pour afférer les investissements dans le développement, la mise en place et la gestion des projets mini-réseaux des localités en Guinée.

La mission devra recueillir les données sur la demande potentielle (ménages, habitats, commerces, etc.) au niveau des centres qui sont prévues d'être desservies en électricité. Il s'agit des centres de trente-sept (37) des localités présentées dans l'annexe 1. Une liste de clients potentiels devra être établie dans ces zones d'électrification choisies avec indication du nombre et type d'habitat ainsi que du nombre de personnes par foyer. Une cartographie des sites à l'aide d'un outil SIG devrait être réalisée en prenant en considération, entre autres, la densité de la population afin d'évaluer les options de (i) mini-réseaux verts par localité ou (ii) grappes de mini-réseaux verts via un regroupement optimal de localités.

Le consultant précisera également le nombre de ménages qui ne pourraient pas être économiquement être connectés au le mini-réseaux pour chacune des localités. Ces ménages devraient pouvoir avoir accès à l'électricité via des systèmes de kits solaires dans le cadre du programme ROGEP de la Banque Mondiale ou tout autre partenaire technique et financier.

Le consultant réalisera les études environnementales et sociales assortis d'un plan de gestion environnementale et sociale pour les 57 sites. Cette étude sera réalisée conformément aux exigences de la Banque mondiale et de la BAD en matière de sauvegarde E&S, y compris les exigences nationales. Ce plan de gestion environnementale tiendra fera aussi ressortir l'état des lieux actuels de sources d'énergie utilisé par les populations locales, y compris les impacts liés aux activités socio-économiques et relatives.

Le consultant réalisera une identification et une cartographie des opportunités d'usage productif associées à un plan d'intégration de la dimension de genre dans les 57 localités. Ceci doit être réalisé dans chacune des localités afin d'obtenir une estimation des investissements potentiels nécessaires.

Il est toutefois entendu que cette description des tâches n'a aucun caractère exhaustif et ne doit pas, par conséquent, être considérée comme limitative. La mission des études de préfaçabilité devra être réalisée dans le respect rigoureux des règles de l'art, tant du point de vue des éléments qui la composent que de leur présentation.

Ainsi, tout prétendant à réaliser les présentes prestations devra décrire dans les détails la méthodologie et les moyens qu'il se propose d'utiliser pour accomplir sa mission dans ses différentes étapes.

Les principales prestations à réaliser concernent (de façon non limitative) :

1.1.1. Définition des Modalités techniques et environnementales :

- Confirmation de « hybridation de troisième génération » comme l'option technique d'électrification la plus prometteuse et à moindre coûts pour satisfaire ce marché potentiel, et chiffrage estimatif des coûts d'investissement associés à prévoir ;
- Réalisation des enquêtes sur terrain pour la confirmation des besoins en services d'électricité par les ménages, les activités génératrices de revenus, les institutions public, l'approvisionnement en eau potable, les solutions hors réseau déjà en utilisation par les ménages et autres services ;
- Analyse détaillée des opportunités d'usages productifs associée au genre adapté à la situation socio-économique de la localité. Evaluer les potentialités pour l'utilisation de plateformes multifonctionnelles. Le consultant proposera également un mécanisme approprié de support financier approprié : (i) hauteur de subvention nécessaire pour les équipements d'usage productif, (ii) canaux pour l'opérationnalisation pour le déboursement de ces subventions, notamment les chaînes de valeurs d'usage productif existant dans le pays.
- La caractérisation de la consommation d'électricité et la charge journalière de la demande y compris la capacité à payer des ménages.
- Identification des contraintes environnementales et sociales associées aux options d'électrification les plus prometteuses, et des mesures envisageables pour en atténuer les impacts ; Donnée/spécifications utilisables dans les dossiers d'appel d'offre; NB: normes et standards alignés avec le cadre E&S des institutions financières internationales (IFIs) et législation nationale;
- Analyse de la demande actuelle et des perspectives d'évolution du service dans ces localités (taille, population, potentiel économique) de localités cibles, et au vu des données d'exploitation transmises par l'AGER ;
- Dimensionnement technique détaillé des infrastructures de production par localité ;
- Dimensionnement technique détaillé des mini-réseaux isolés à réaliser par localité ou par grappe de localités, et estimation du nombre de branchements à envisager ;

1.1.2. Analyse économique et financière :

- Calcul du coût d'investissement pour chaque catégorie de localités représentatives ;
- Analyse détaillée des charges d'exploitation et de renouvellement ;
- Analyse détaillée des capacités de contribution à l'investissement des opérateurs privés présents dans ces localités,
- Calcul détaillé de la rentabilité économique et de la rentabilité financière, et proposition de répartition investissements privés/subventions pour la bancabilité du programme ;
- Propositions de grilles tarifaires ;
- Estimation du coût global de la composante « investissements » du projet, et de la part de subvention sollicitée ;

- Analyse des risques ;

Le Consultant sera chargé de la gestion globale de tous les aspects des études et prestations mais il travaillera en étroite collaboration avec le personnel désigné de l'AGER et l'assistance technique fournis par la Banque mondiale. Le consultant en plus de ses honoraires ajoutera un budget pour la participation de l'équipe de l'AGER (maximum deux personnes) et réalisera un atelier informatif pour présenter les résultats des études.

Les livrables et personnel clé sont décrits dans la section ci-dessous « calendrier et livrables ».

Composante 2 : Conception et déroulement de l'appel d'offre compétitif pour les mini-réseaux conjointement avec la Banque mondiale ;

Développement d'une stratégie de passation de marchés attrayante pour le programme des 57 mini-réseaux doit être élaborée afin de favoriser la participation du secteur privé. Il est demandé au consultant de la Banque mondiale de produire un modèle de mini-réseau vert optimal et le modèle financier associé pour l'ensemble du programme en tenant compte des résultats des études de préféabilité pour une vue globale sur l'écart éventuel de viabilité financière du programme, la structure financière optimale et le financement concessionnel nécessaire à la mobilisation pour combler l'éventuelle viabilité financière du programme qui sera réalisé par la présente assistance technique (AT). Les spécifications techniques et la conception financière optimales du programme des 57 mini-réseaux verts seront définies, de même que les processus globaux transparents d'octroi de licences ou de permis avant l'appel d'offres officiel.

L'AT fournira le soutien nécessaire à l'AGER dans le processus d'appel d'offres en évaluant les offres et en négociant les concessions, permis et autres exigences nécessaires pour les sites conformément avec la Banque mondiale. A cet effet, les soumissionnaires sélectionnés ne devraient pas s'opposer à l'électrification des ménages non-raccordés aux mini-réseaux d'avoir accès à l'électricité grâce aux kits solaires à l'intérieur de la concession.

Le consultant en coordination avec l'AGER et l'assistance technique de la Banque mondiale, les structures guinéennes de l'énergie devra :

- Élaborer une stratégie de contractualisation attractive du programme des 57 mini-réseaux pour favoriser la participation du secteur privé, en particulier les développeurs locaux.
- Inclure dans les appel d'offres la possibilité de mettre à disposition des équipements hors réseau (SHS) dans le périmètre de la concession ; Analyser de quelle façon le programme ROGEP peut être inclus.
- Soutenir l'assistance technique de la Banque mondiale dans le développer de la demande de proposition type selon les principes et règles acceptables. L'objectif est de pouvoir utiliser le même modèle (objet de petites modifications et ajustements) pour tous les appels d'offres pour les mini-réseaux en Guinée. Le DAO type devra être élaboré en collaboration avec un comité technique (AGER, Ministère de l'Energie, Régulateur et autre, représentant du secteur privé), partagé avec les partenaires techniques et financiers pour valider que les

principes de passation des marchés sont acceptables. Le consultant devra envisager l'organisation de deux sessions/ateliers.

- Soutenir l'assistance technique de la Banque mondiale dans la définition du processus pour l'appel d'offre, son calendrier, étapes et responsabilité par chaque intervenant; Le consultant devra envisager l'organisation d'une session technique entre le Comité Technique et les Partenaires.
- Élaboration d'un prospectus d'investissement mettant en évidence les sites des projets et les paramètres clés pour les décisions d'investissement, les processus d'octroi de licences et d'autorisations, les incitations fiscales/financières pertinentes offertes aux investisseurs ainsi que les instruments/financements de cofinancement disponibles à l'époque. Une session devra être organisée avec les développeurs, société civile et autres (communication) ;
- Classement des projets selon des critères techniques et économiques pour atteindre l'échelle", afin de rendre les opportunités plus attrayantes pour les investisseurs privés potentiels;
- Développer les spécifications (techniques et financières) à inclure dans les termes de référence de l'appel d'offre. Utiliser et valider l'information produite par les études de pré faisabilité;
- Évaluation et catégorisation E&S pour les 57 sites; Identification des contraintes environnementales et sociales associées aux options d'électrification les plus prometteuses et des mesures possibles pour atténuer leurs impacts ; Catégorisation environnementale et alignement avec les sauvegardes environnementales des IFIs (BAD et BM) ;
- Soutenir l'AGER et l'assistance technique de la Banque mondiale dans le processus d'appel d'offre en évaluant les offres et en négociant les concessions, permis et autres nécessaires.

(L'AGER doit décrire en détail le processus de consultation et le processus d'adoption)

Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles

Les activités de renforcement des capacités de l'AGER, Ministère de l'Energie et l'hydraulique, et régulateur (ARSEE) doivent être développées en tandem avec la préparation et le processus d'appel d'offre. Les modules qui devront être développés devront au maximum être liés au programme. Pour cela, le consultant est conseillé à utiliser l'appel d'offre comme cas pratique. Les activités envisagées doivent aider l'AGER à élaborer et à mettre en œuvre un plan de communication, un plan de formation, un plan de sensibilisation et un plan de promotion. Ces trois plans serviront de base à l'AGER et aux parties prenantes concernées pour acquérir une expérience pratique de l'extension des projets d'électrification rurale. Les services suivants sont attendus :

- Appuyer l'AGER à élaborer et mettre en place un plan de communication, un plan de formation, un plan de sensibilisation et de promotion. Ces trois plans constitueront la base pour l'AGER pour assurer sa mission de développement à grande échelle dans le domaine d'électrification rurale ;
- Formation de 15 cadres de l'AGER, Ministère de l'Energie et régulateur sur l'évaluation, à l'attribution des offres et négociations ;

- Formation de 10 cadres de l'AGER, Ministère de l'Energie sur mobilisation de ressources ;
- Formation de 5 cadres de l'AGER sur l'exécution et suivi des projets dans les mini-réseaux ;
- Formation de 10 cadres du ministère de l'énergie et OMVG sur appel d'offre internationales pour Projet de production d'électricité indépendant ;

Composante 4 : Accès au financement

Il est attendu que le consultant puisse soutenir l'AGER dans la mobilisation de financements concessionnels, en collectant les informations nécessaires pour soumettre des propositions de projets aux bailleurs pour le financement des mini-réseaux (site 11 à 57). Le modèle financier devrait fournir les informations nécessaires pour fournir la structure financière optimale permettant de combler le déficit de viabilité financière qui sera demandé dans ces propositions. Les activités sont les suivantes :

- Identifier les potentiels financiers qui pourront apporter des fonds concessionnels au déploiement des sites 11 à 57 ainsi que les modèles de support (financement plan d'atténuation E&S, financement axé sur les résultats (RBF), autres) ;
- Rassembler les spécifications de cofinancement en ce qui concerne le regroupement de l'ensemble des coûts du plan d'atténuation des 57 mini-réseaux ;
- Préparer deux propositions (ex : GCF et UE) pour le co-financement avec le SEFA RBF et potentiellement avec les fonds FAD.

Composante 5 : Amélioration du contexte légal et réglementaire

Pour attirer les investissements du secteur privé dans le mini-réseaux verts en Guinée. Conjointement avec la Banque Mondiale, le consultant appuiera la révision de la loi sur l'électricité pour inclure sur les aspects spécifiques sur l'électrification rurale, notamment le décret d'application relatif au concessions gouvernant les mini-réseaux : les différentes autorisations, permis et/ou concessions PPP en coordination avec les différentes parties prenantes gouvernementales, y compris l'AGER et d'autres partenaires clés impliqués dans le secteur de l'accès à l'électricité. Le consultant réalisera un diagnostic de l'état d'avancement de la réglementation favorable aux mini-réseaux en utilisant par exemple l'évaluation RISE (Regulatory Indicator for Sustainable Energy) et développera les modèles tarifaires et de contrats de concession suite à un processus consultatif avec les différentes autorités guinéennes, en particulier avec l'ARSEE. L'AGER devrait être en mesure de faciliter le processus de validation et d'adoption de ces règlements. Le consultant devrait produire ou revoir les textes réglementaires manquants incluant :

- Soutien à l'assistance technique de la Banque mondiale dans la revue des modèles de permis, d'autorisations, de licences et/ou de contrats de concession PPP pour les mini-réseaux
- Soutien à l'assistance technique de la Banque mondiale dans le développement des règlement/normes techniques minimales pour les mini-réseaux de production et de distribution, exigences en matière d'exploitation et d'entretien et normes de qualité du

service. Confirmation du niveau d'hybridation" (60% solaire/40% diesel) comme l'option technique la plus prometteuse et la plus rentable pour l'électrification ; Les normes doivent être alignés avec celles d'EDG pour faciliter l'intégration avec le réseau connecté.

- Règles et Mécanismes établis en coordination avec l'EDG et le ministère de l'énergie au cas où le réseau arrive sur la concession.
- Élaborer des normes et des règlements environnementaux pour les mini-réseaux - Rédiger normes et standards comprendront des mesures telles que l'application du recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et des batteries en fin de vie.
- Élaborer un modèle tarifaire - Propositions de barèmes tarifaires en close concertation avec l'ARSEE et l'EDG ;
- Support à l'AGER sur les questions de fiscalité pour les mini-réseaux.

AGER doit détailler le processus pour les consultations et le processus d'adoption ainsi que coordonner avec la BM qui fera développer des éléments sur le cadre propice)

Le cadre institutionnel et réglementaire, actuellement les rôles et responsabilités du ministère, de l'AREE, de l'AGER et de la EDG en matière d'électrification rurale (contrats, fixation des tarifs, etc.) ne sont pas clairement définis. L'AGER doit initier les discussions et concertations.

2. Qualifications

Le cabinet de consultant doit être constituée dans un pays membre de la Banque africaine de développement. L'entreprise doit exister depuis au moins cinq (5) ans et l'avoir fait :

- Expérience avérée des services consultatifs aux États africains en matière de politiques et de cadres réglementaires ;
- Expérience dans les services de conseil aux institutions publiques et privées du secteur de l'énergie ;
- Expérience dans le sous-secteur de l'électrification rurale et du mini réseau ;
- Expérience dans la structuration d'instruments financiers ;
- Expérience dans la structuration et suivi d'appels d'offres pour des projets dans les énergies renouvelables ;
- Expérience dans la réalisation d'études de faisabilité technique et de travaux de conception de mini-réseaux.

L'équipe devrait être composée des experts clés suivants ayant les qualifications et l'expérience décrites ci-dessous :

Poste	Qualifications/Expérience
Chef d'équipe/expert en chef	• Diplôme d'ingénieur en énergie ou similaire; • Expérience d'au moins dix (8 ans) dans la conception de systèmes pour l'électrification des zones rurales dans les pays en développement. • Expérience directe d'au moins dix (8 ans) dans les études de faisabilité, la planification, la conception et / ou l'exploitation des projets d'accès à l'électricité à travers le réseau national, les mini-réseaux et les systèmes

	individuels décentralisés au niveau international et spécifiquement dans les pays en développement. • Au moins cinq (5 ans) dans l'expertise internationale dans la structuration et suivi d'appels d'offres pour des projets dans les énergies renouvelables (au moins deux références). • De bonnes capacités de communication, bonne maîtrise de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral
Expert technique en Energie	• Diplôme d'ingénieur en énergie ou similaire; • Expérience directe d'au moins cinq (5 ans) dans les études de faisabilité pour des projets d'accès à l'électricité à travers les mini-réseaux et les systèmes individuels décentralisés au niveau international et spécifiquement dans les pays en développement. • Expérience sur les standards Environnementaux et Sociaux des IFIs • Expérience sur la mobilisation de financement (à travailler sur au moins une proposition) • De bonnes capacités de communication, bonne maîtrise de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral
Expert légal	• Au moins un diplôme de maîtrise en droit, en administration des affaires, en économie, en génie ou dans un autre domaine lié à l'énergie ; • Expérience documentée des processus et des règles de passation des marchés des institutions de financement du développement (IFD), • Expérience dans le processus de négociations pour les concessions, licences pour les mini-réseaux (au moins deux expériences) • De bonnes capacités de communication, bonne maîtrise de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral
Expert en Finances	• Au moins un diplôme de maîtrise en finances, en administration des affaires, en économie, en génie ou dans un autre domaine lié à l'énergie ; • Expérience documentée sur l'élaboration de modèles financiers • De bonnes capacités de communication, bonne maîtrise de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral

Les soumissionnaires peuvent choisir d'inclure d'autres experts potentiels qui participeront à la fourniture de l'assistance technique décrite dans le présent mandat ; toutefois, l'évaluation sera fondée sur les experts clés ci-dessus.

3. Calendrier et Livrables

La durée d'exécution des prestations est estimée à 36 mois dont les consultants devront dédier au minimum 30% de leur temps. Le Consultant pourra toutefois proposer dans son offre sa propre évaluation du temps nécessaire, avec les justifications associées, et fournira un calendrier détaillé de la prestation, reprenant les diverses activités à mener pour répondre aux exigences des Termes de Référence, et précisant celles qui auront lieu sur le terrain.

Livrables	Calendrier
Rapport de démarrage (méthodologie, plan de travail, etc.) (max. 15% du montant total du contrat)	Signature + 3 semaines
Etudes de pré faisabilité technique, économique et financière pour 37 sites	T1 20
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les 57 sites	T2 20
Cartographie des possibilités d'utilisation productive dans chaque localité et des niveaux d'investissement associés ainsi que du plan d'intégration de la dimension de genre	T1 20
Type de modèles et choix pour les 57 sites, y compris les modèles économiques	T2 20
Modèle financier validé pour le programme/lots	T2 20
Documents types d'appel d'offres validés et acceptés (présélection/demande de propositions)	T3 20
Prospectus d'investissement mettant en valeur les sites	T3 20
Lancement de l'appel d'offres pour les sites, y compris les spécifications techniques, environnementales et autres.	T4 20
Rapport d'évaluation sur la sélection des développeurs	T1 21
Rapport sur les négociations (permis signés, licences/concessions)	T2 21
Plan de communication, plan de formation, plan de sensibilisation et de promotion acceptés	T2 20
Rapports de formation (modules et évaluation des participants)	T2 20 – T2 21
Préparer trois propositions de cofinancement avec le RBF de SEFA et éventuellement les fonds du FAD de la BAD, le FVC et l'UE.	T3 20
Rapport de diagnostic sur l'état de la régulation attractive des mini-réseaux en Guinée Conakry	T1 20
Textes réglementaires améliorés : licence, autorisation et/ou contrat type de concession PPP pour les mini-réseaux.	T2 20 – T2 21

Annexe – Liste des localités dont les études de préféabilité sont à faire

N°	Localités rurales	Préfecture	Nombre de population	Accessibilité	Nombre AGR	Indice de pauvreté
1	Poredaka	Mamou	9,800	Moyen par Piste Rurale	188	43%
2	Sinko	Beyla	12,300	Difficile par Piste Rurale	250	65%
3	Kamaby	Koundara	3,685	Facile par piste Rurale	90	55%
4	Sambailo	Koundara	3,110	Facile par (RN) revêtue	120	43%
5	Douako	Kouroussa	3,980	Moyen par Piste Rurale	20	65%
6	Sareboido	Koundara	6,300	Facile par (RN) revêtue	200	43%
7	Sandeniah	Faranah	2,650	Facile par (RN) revêtue	65	65%
8	Gbangbadou	Kissidougou	1,829	Moyen par Piste Rurale	110	65%
9	Beindou	Kissidougou	499	Facile par piste Rurale	69	43%
10	Fermassadou	Kissidougou	1,108	Facile par piste Rurale	90	55%
11	Guéndembou	Gueckedou	3,200	Moyen par Piste Rurale	50	55%
12	Tékoulo	Gueckedou	4,500	Moyen par Piste Rurale	78	55%
13	Terméssadou Djibo	Gueckedou	3,200	Moyen par Piste Rurale	56	65%
14	Diatifere	Dinguiraye	4,412	Difficile par Piste Rurale	90	65%
15	Benty	Forecariah	4,107	Difficile par Piste Rurale	100	43%
16	Banora	Dinguiraye	4,070	Difficile par Piste Rurale	78	78%
17	Saladou	Mandiana	3,101	Difficile par Piste Rurale	10	65%
18	Bolodou	Gueckedou	3,150	Difficile par Piste Rurale	77	55%
19	Koundou	Gueckedou	3,500	Difficile par Piste Rurale	120	55%
20	Kankama	Dabola	680	Moyen par Piste Rurale	98	55%
21	Komola koura	Kouroussa	2,380	Moyen par Piste Rurale	20	65%
22	N'Dema	Dabola	1,715	Moyen par Piste Rurale	75	65%
23	Beindou	Faranah	499	Moyen par Piste Rurale	86	78%
24	Gnaleah	Faranah	2,084	Moyen par Piste Rurale	66	65%
25	Heremakono	Faranah	2,619	Moyen par Piste Rurale	80	65%
26	Youkounkoun	Koundara	2,406	Moyen par Piste Rurale	96	43%
27	Kassadou	Gueckedou	1,980	Moyen par Piste Rurale	78	65%
28	Dialakoro	Dinguiraye	1,820	Difficile par Piste Rurale	50	55%
29	Lansanaya	Dinguiraye	1,741	Difficile par Piste Rurale	90	78%
30	Selouma	Dinguiraye	675	Difficile par Piste Rurale	50	65%
31	Albadaria	Kissidougou	2,050	Difficile par Piste Rurale	102	65%
32	Passayah	Faranah	2,850	Difficile par Piste Rurale	80	65%
33	Songoyah	Faranah	2,850	Difficile par Piste Rurale	77	65%
34	Yombiro	Kissidougou	748	Difficile par Piste Rurale	100	65%
35	Foulamory	Gaoual	2,084	Difficile par Piste Rurale	120	55%
36	Kobikoro	Faranah	975	Difficile par Piste Rurale	60	65%
37	Gagnakaly	Dinguiraye	1,775	Difficile par Piste Rurale	70	78%

Annexe 5: Termes de référence pour les services fournis par le Programme de Développement du Marché pour les Mini-Réseaux Verts (PDM MRV)

Les services du PDM MRV seront également mobilisés pour les lignes suivantes :

Connaissance du Marché

Fournir au moins des informations préliminaires telles que la dynamique économique des communautés dans les sites ciblés (site 21-57), la présentation des principaux acteurs et les conditions du marché (politiques et réglementations). Le rapport devrait inclure des recommandations visant à orienter l'approche sectorielle dans le sous-secteur de l'électrification rurale.

Entreprendre un sondage du marché auprès des promoteurs locaux. Un bref rapport et une base de données identifiant les développeurs locaux, où ils opèrent, leur expérience, les principaux défis auxquels ils sont confrontés et ce dont ils auraient besoin pour participer aux futurs mini-réseaux d'appels d'offres.

Le consultant Carbon Trust c'est rendu sur le terrain en début Novembre 2019 et les résultats préliminaires de cette étude sont déjà inclus dans ce document.

Support aux politiques et régulations

Appui au gouvernement de la Guinée dans la révision des textes réglementaires et des documents produits par l'AT SEFA.

Fournir des activités de renforcement des capacités telles qu'identifiées et jugées complémentaires à l'AT du SEFA. La participation des femmes est recommandée et doit être prouvée dans les listes de présence.

Support aux développeurs

Apporter un soutien à un certain nombre de promoteurs locaux identifiés par l'étude de marché réalisée par Carbon Trust et s'appuyer sur l'analyse fournie. Développer les plans d'affaires et les capacités des développeurs à participer aux appels d'offres. Encourager l'appariement entre les développeurs si nécessaires. La participation des femmes est recommandée.

Accompagner les développeurs présélectionnés lors de l'appel d'offres dans la préparation de leur proposition et les conseiller lors des négociations.

Annexe 6 : Gestion Financière et Dispositions de Décaissements

QUESTIONNAIRE SIMPLIFIE DE GESTION FINANCIERE

Tableau d'Évaluation du Risque

Emprunteur : Gouvernement Guinéen

Grant No. – ML-0024

A. Informations à fournir par le Chef de Projet / l'Emprunteur ou à recueillir par le FMS	
1. Nom et coordonnées de l'entité de gestion du Projet.	<i>L'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER)</i>
2. Année de création et nombre d'années d'expérience opérationnelle	<i>Créé en 2017, par Décret D/2017/099/PRG/SGG portant Création, Attribution, Organisation et Fonctionnement</i>
3. Expériences de projets financés par la BAD ; fournir les accords de financement et la preuve des versements de fonds (ou les titres et références des accords)	<i>L'Agence n'a pas d'expérience dans les projets financés par la Banque.</i>
4. Montant du financement (US Dollars ou devises du fonds)	<i>\$830,000</i>
5. Y'a-t-il des sous-financements ? Quels sont leurs montants ?	<i>NA, Contribution de l'Etat Guinéen 100 000 Dollars</i>
B. Informations sur les arrangements de gestion financière	
6. L'entité a-t-elle un manuel opérationnel décrivant le système de contrôle interne et les procédures de gestion financière ?	<i>L'entité dispose bien d'un manuel de procédures opérationnel décrivant le système de contrôle interne ainsi que les procédures de gestion financières.</i>
7. Quel est le système comptable en place, est-il automatisé ou manuel ?	<i>Le système comptable en place est une comptabilité d'engagement basée sur les normes de l'OHADA. L'Agence d'exécution dispose d'un système d'information, TOMPO.</i>
8. Quels sont les effectifs de l'entité pour la comptabilité, l'audit et le rapportage ? l'entité dispose-t-elle d'un comptable qualifié ?	<i>Comptabilité : 2 personnes (le Chef de service Administratif et Financier – L'agent comptable)</i>

	<i>Audit et contrôle interne : Le contrôleur financier – l’entité ne dispose pas vraiment de service d’audit interne.</i>			
9. Processus du Budget	<i>Les budgets sont préparés par les pools financiers, les techniciens de concert avec la Direction Générale. La Direction générale est en charge de l’approbation des budgets.</i>			
10. Arrangement des décaissements	<i>Le mode de décaissement retenu est le paiement direct.</i>			
11. Les procédures de gestion des flux des fonds et de la comptabilisation à temps des fonds sont-elles en place ?	Le dispositif en place actuel peut assurer une bonne gestion des flux des fonds. Les dispositions en gestion des flux sont similaires avec celles des précédents projets à financement Banque Mondiale que l’agence d’exécution. Ces procédures sont décrites dans le manuel de procédure de l’Agence d’Exécution			
12. L’entité d’exécution dispose –t-elle d’un enregistrement des transactions financières ‘fonds reçus, paiements, et solde disponible ?	La comptabilité d’engagement suivant les normes et principes comptables de l’OHADA de l’entité permet un tel enregistrement.			
13. A quelle périodicité l’entité produit-elle les rapports financiers intérimaires ?	Non évalué – l’entité est nouvelle. Cependant, dans le cadre de ce projet, elle devra fournir dans les 45 jours fins de trimestre des rapports de suivis Financiers à la Banque. En outre, l’entité » produira des états financiers pour les fins de l’audit des projets. Ces derniers seront constitués de l’état des ressources et emplois, et les notes accompagnant les états financiers.			
14. Les états financiers annuels sont-ils audités par un cabinet externe d’audit indépendant ?	Non évalué – l’entité est nouvelle L’entité » produira des états financiers pour les fins de l’audit des projets. Ces derniers seront constitués de l’état des ressources et emplois, et les notes accompagnant les états financiers.			
C. Résumé de l’Analyse du Risque Fiduciaire et les Mesures d’Atténuations				
Tableau d’Évaluation du Risque Fiduciaire :				
Nature du risque	Risque Initial	Mesures d’atténuation	Délai de mise en œuvre	Conditions de mise en vigueur
RISQUE INHERENT				
Pays Retard dans la mise en œuvre des différentes réformes de la GFP	Substantiel	Au-delà de la portée du projet. La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP est en cours et contribuera à la modernisation des finances publiques.	2020-2021	Non

Projet Utilisation inefficente et inefficace des ressources du don.	Modéré	Le projet prévoit un comité technique qui aura la charge la participation à l’élaboration et au contrôle de tous les appels d’offres. Méthode de paiement Direct uniquement.	Continu	Non
Organe d’exécution : Existence non formelle des organes du projet Inexpérience de l’organe d’exécution	Substantiel	Désignation des membres de l’unité de Gestion du projet à faire avant le début des opérations du projet. Formation du personnel de l’AE sur les règles et procédures de la Banque.	Avant la date d’approbation du financement par la Banque.	OUI
Risque inhérent	Substantiel			
RISQUE DE CONTRÔLE				
Budget - Faiblesses dans la planification des activités et la préparation des PTBA - Faiblesse/Inexistence dans le suivi et l’exécution budgétaire	Modéré	Élaborer chaque année, un Programme de travail accompagné du budget annuel d’activités y afférent Suivi systématique des activités budgétaires à partir du Logiciel TOMPRO	Annuellement	Non
Comptabilité - Non-respect des normes comptables SYSCOHADA - Reddition des comptes non conforme - Personnel comptable inexistant ou non qualifié	Substantiel	Paramétrage du logiciel comptable selon les spécificités du projet, le mettre en production, former le personnel de la GF à son utilisation	Dans les 3 mois suivants le lancement de l’assistance technique.	Non
Contrôle interne - Séparation inadéquate des tâches/ cumul de fonction - Non-respect des procédures - Absence de dispositif d’audit interne	Substantiel	Mise à jour du manuel existant pour prendre en compte les spécificités du nouveau projet Absence de l’audit interne qui justifie le niveau de risque Substantiel.	Dans les 3 mois suivants le lancement de l’assistance technique.	Non
Information financière Non-conformité des rapports et/ou retard de leur élaboration	Modéré	Saisir le budget dans le logiciel et rédiger les rapports de suivi financier conformément aux indications données de la Banque Accord sur le modèle et la fréquence des rapports financiers pendant les négociations et confirmation pendant la phase de lancement. Appui des équipes fiduciaires de la Banque.	45 jours au plus tard après la fin de chaque trimestre. Lancement et continu	Non
Flux des fonds - Utilisation des fonds à d’autres fins - Indisponibilité des fonds en quantité et dans les délais	Modéré	Suivi rapproché des demandes de décaissement à la BAD. Méthode de paiement direct uniquement.	Lancement et continu	Non

Contrôle & Audit Interne Absence de procédures de gestion décrites dans un manuel ; Séparation inadéquate des tâches / cumul de fonction	Modéré	Existence d'un manuel de procédure qui devra être mis à jour en tenant compte des spécificités du projet.	Dès la mise en place de la CGP	Non		
Audit externe - Retards dans le recrutement de l'auditeur externe et la transmission des rapports d'audit - Recrutement d'auditeurs ne répondant pas aux exigences minimales.	Substantiel	Le recrutement du cabinet d'audit externe indépendant par projet selon un processus compétitif, conformément aux termes de référence type de la Banque pour les états financiers des petites opérations et des fonds fiduciaires financés par le groupe de la Banque. L'audit sera fait sur 24 mois, cependant si la durée de vie du projet excède les 24 mois, alors deux audits seront faits dont le dernier à la clôture du projet.	Dans les 6 mois suivants le 1 ^{er} décaissement	Non		
Risque global	Substantiel					
Plan d'action de la Gestion Financière						
Actions à entreprendre		Responsable de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre			
Désignation des membres de l'unité de Gestion du projet à faire avant le début des opérations du projet.		Ministère de l'Energie	Avant la date d'approbation du financement par la Banque t			
Actualisation du manuel de procédures		AGER	Dans les 3 mois suivants le lancement de l'assistance technique			
Paramétrage du logiciel		AGER	Dans les 3 mois suivants le lancement de l'assistance technique			
Recrutement de l'auditeur		AGER	Dans les 6 mois suivants le 1 ^{er} décaissement			
Conclusions et Plan d'Action						
D. Dispositif de la Gestion Financière et Conclusion du spécialiste en Gestion Financière						
L'analyse du dispositif de la gestion financière de l'AGER montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales de la Banque conformément aux Guides d'exécution 2014 relatif à la Gestion Financière des projets financés par la Banque, permettant ainsi de garantir, avec une assurance raisonnable : (i) l'utilisation des ressources par l'AGER aux fins prévues et de manière efficace et économique; (ii) la reddition des comptes du projet dans les délais requis; (iii) la production périodique d'information financière fiable sur le projet; et (iv) la sécurité des actifs acquis dans le cadre du projet pour la traçabilité de l'information financière. Le risque global de gestion financière sera mitigé après la prise en compte des mesures d'atténuations. (Voir détail ci-dessus)						
Plan de Supervision						

Le projet sera supervisé selon une approche basée sur les risques. Le projet sera supervisé en « *Desk review* » consistant aux revues des dossiers des rapports financiers et des rapports d'audit ainsi que les états certifiés de dépenses. Au besoin et au regard de la performance de la gestion financière une supervision physique pourrait avoir lieu.